



PROJET DE SERVICE

LE SERVICE D'ACCUEIL
D'URGENCE ET D'ORIENTATION

REPONDRE A L'URGENCE
DES ADOLESCENTS EN CRISE

SOMMAIRE

L'URGENCE DES ADOLESCENTS AUJOURD'HUI	3
LE SAUO AUJOURD'HUI	4
- 1/ CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT	4
<i>Catégorie de bénéficiaires</i>	4
CHAPITRE 1 – EXPOSE DES MOTIFS POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE	6
CHAPITRE 2 – OBJECTIFS SOCIAUX PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS DU NOUVEAU PROJET D'ACCUEIL D'URGENCE	7
LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SAUO	7
Objectifs	7
Nature des problématiques	7
Objectifs selon les modalités d'accueil	7
Partenaires	8
Demande et traitement de l'accueil d'urgence	8
- L'accueil téléphonique	8
Déroulement de la prise en charge	8
A /PRINCIPES	9
B/ PRISE EN CHARGE	9
- L'accueil	9
- Organisation du suivi	10
C/ ORIENTATION ET CONCRETISATION DU PROJET	10
1 – Retour en famille :	11
2 – La famille d'accueil :	11
3 – Foyer classique ou Foyer maternel :	11
4 – Le Foyer de jeunes travailleurs :	11
5 – L'appartement :	12
CHAPITRE 3 – HEBERGEMENT AU SAUO	12
L'internat :	12
Les familles relais :	12
L'appartement :	12
Les règles de vie :	12
Les interdits	13
CHAPITRE 4- MOYENS TECHNIQUES ET PLURIDISCIPLINAIRES	13
ACTIVITES DURANT LA SEMAINE	13
- Activités internes :	13
- Activités extérieures :	13

- Loisirs, sorties, vacances :	14
MOYENS EN PERSONNEL	14
- Postes administratifs	14
- Postes socio-éducatifs	14
- Services généraux	14
DESCRIPTION DES LOCAUX	15
PROJET DE DEMENAGEMENT	15
CONCLUSION : Nos convictions	16

L'URGENCE DES ADOLESCENTS AUJOURD'HUI

Le SAUO fort de ses 10 ans d'expérience dans le domaine de l'accueil d'urgence joue un rôle important dans le département.
La société évolue et le besoin des populations aussi.

Ainsi, nous avons souvent été sollicité pour recevoir :

- Des jeunes filles victimes de viols, de violences ou en danger de prostitution.
- Des mineurs isolés venant de différents pays tels que Haïti, Inde, Chine, Magreb et Afrique.

Il a fallu leur donner les moyens de s'intégrer en France (Apprentissage de la langue, scolarité, formation professionnelle).

- Des garçons victimes du désengagement de la famille et sortis de tout cadre.
- Des délinquants qui ont commis des vols, des agressions, des viols, des « dealers ».

Ces jeunes, nous les avons accueillis pour respecter notre mission.

Mais l'équipe éducative a pris conscience de ses limites :

- Quelle écoute pour ces jeunes que l'on reçoit dans une situation de crise ?
- Quel projet pour des jeunes victimes de violence grave à jamais inscrits dans leur mémoire ?
- Quel cadre proposé pour ces délinquants parfois récidivistes ?

Nous remercions nos partenaires qui nous font confiance pour notre réactivité. Pour autant, nous pensons que la structure du SAUO n'est pas toujours adaptée à certaines problématiques (toxicomanie, jeunes relevant de psychiatrie, jeunes filles victimes de viols et de violence).

Par exemple, pour apporter une réponse concrète, nous proposons de créer un Foyer d'accueil d'urgence pour jeunes filles mineures et jeunes majeures victimes de violences, enceintes ou déjà mères en situation précaire.

Nous savons qu'il existe déjà des structures pouvant recevoir des jeunes filles en difficultés. Mais nous voulons rester dans notre spécificité, l'accueil d'urgence sans délais et sans critères d'admission.

Ce nouveau Foyer restera lié au SAUO de Bondy avec des moyens à mettre en commun.

ACCUEIL D'URGENCE

SAUO

Accueil des mineurs garçons et filles
(maltraitance, enfants à risques, mineurs isolés).

Foyer d'accueil

Pour jeunes filles mineures et jeunes majeures victimes de violences et/ou enceintes ou déjà mères.

LE SAUO AUJOURD'HUI

Le service d'accueil et d'orientation est un service de l'adsea 93 situé 7 rue du Potager à Bondy 93.

Dans une grande maison bourgeoise, au bas d'une barre d'immeuble, notre service a su trouver sa place dans l'action sociale et la prévention dans le département depuis 10 ans en accueillant dans l'urgence et de façon permanente une douzaine de jeunes adressés par :

- L'ASE
- La PJJ

1/ CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Catégorie de bénéficiaires :

Le SAUO est habilité, au titre de l'article 375 et de l'ordonnance de 45, à recevoir des mineurs, garçons et filles, de 13 à 18 ans et des jeunes majeurs.

Le SAUO accueille selon sa capacité, sans délai d'attente de jour comme de nuit, 365 jours par an des garçons et des filles en grandes difficultés (maltraitance, enfants à risque, mineurs isolés) sans condition d'admission. Les mineurs sont accueillis en priorité sur l'internat afin de permettre une meilleure évaluation de leur comportement.

- Accueil orientation de 3 mois
- Ou
- Accueil limité de 24 heures(renouvelable si besoin)

Dans tous les cas, nous répondons à une demande d'urgence qu'il convient d'évaluer.

L'intérêt de ce type de lieu est de prendre en compte la situation de crise sans y répondre de façon irréversible par un placement à long terme. Durant ce temps, le jeune doit pouvoir s'investir dans un projet d'orientation qui privilégie avant tout le retour en famille. Il s'agit donc d'un travail de « réappropriation de son histoire du moment » et de ce qui a produit la nécessité de ce placement.

Ce travail d'observation et d'orientation se fait en collaboration avec des services en milieu ouvert (Aide sociale à l'Enfance, PJJ et services habilités) ainsi que l'Education nationale et dans certains cas particulièrement difficiles les services pédopsychiatriques.

Le SAUO a du s'adapter à l'accueil de mineurs isolés venant de différents pays comme la Chine, l'Afrique Noire, la Roumanie, l'Inde, le Pakistan...

Le SAUO est un établissement mixte. Cette mixité est très positive. Elle apprend aux jeunes à avoir des relations apaisées et une image moins déformée des deux sexes avec un vrai travail sur le sujet réalisé par les éducateurs. Les relations sexuelles sont interdites au sein de l'établissement comme le précise le règlement de fonctionnement.

Les mineurs sont accueillis en priorité sur l'internat afin de permettre une meilleure évaluation de leur comportement. Cependant certains jeunes, compte tenu de leur histoire personnelle et des raisons de leur placement, ont besoin d'être particulièrement entourés par les adultes et protégés.

A cet effet, le SAUO a su diversifier ses modes d'hébergement avec ses moyens qui sont :

- Une maison dont le second étage est réservé aux jeunes filles
- Un appartement au Raincy qui accueille 2 à 3 jeunes filles avec un encadrement éducatif.
- Les familles relais qui sont aussi un moyen de soustraire les mineurs les plus fragiles à l'influence des autres. Chaque fois que cela est possible le SAUO privilégie cette formule.
- Une chambre est réservée en permanence au FJT de Bondy pour des jeunes déjà inscrits dans un projet professionnel.

Enfin, nous avons recours à des séjours de rupture (lieux de vie) pour de brèves périodes quand apparaît la nécessité d'éloigner le mineur de son environnement immédiat.

Ces différents modes d'hébergement permettent une souplesse et une adaptation des réponses à la très grande diversité des situations et des problématiques des mineurs accueillis. La réponse aux urgences s'en trouve facilitée.

CHAPITRE 1

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET SAUO

Les travailleurs sociaux ont vu, depuis 10 ans le département et sa population évoluer.

Sans vouloir caricaturer le département, nous pouvons constater qu'une part importante de la population vit une situation de grande précarité :

- Des logements insuffisants et inadaptés où s'entassent des familles. Parents, enfants, oncles etc. vivent dans la même pièce ce qui engendre une promiscuité malsaine.
- Certains enfants sont livrés à eux-mêmes, se lancent dans l'économie souterraine, vendent de la drogue, volent en réunion et s'initient rapidement à la violence.
- Les jeunes filles, tout aussi délaissées que les garçons, subissent en plus les violences de ceux-ci.
- Du père déconsidéré au frère qui se prend trop tôt pour un homme, ces jeunes accumulent toutes les frustrations.
- La violence à l'égard des jeunes filles a un caractère très spécifique et nous avons vu se développer, depuis quelques années, une violence jamais égalée :
 - Viol collectif dans des caves appelées, par facilité « des tournantes », pour les filles dites « bonnes et faciles ».
 - Violence pour refus de soumission, lapidation et acte pouvant entraîner la mort.
- L'intégration des différentes vagues d'immigration et le regroupement familial ne se sont pas faits dans les meilleures conditions.

Nous pensons que la force de nos valeurs laïques et républicaines dissiperait les différences. Au contraire, certaines familles ou individus se sont réfugiés dans leur communauté et ont accentué leurs pratiques culturelles et religieuses.

Les travailleurs sociaux rencontrent des problématiques liées à une immigration récente, les références culturelles sont très présentes et se traduisent parfois par des ruptures et des violences non prévisibles.

Enfin, les services publics et privés chargés des mesures de protection de l'Enfance sont confrontés à des situations de maltraitance, d'inceste et d'agressions.

L'intérêt de ce type d'accueil d'urgence est d'apporter une réponse rapide en prenant en compte la situation de crise. Dans un second temps, il est important que le jeune se reconstruise et envisage son avenir.

Ce projet ne peut se faire sans l'aide et la collaboration des services de l'Aide sociale à l'Enfance et de la Protection judiciaire. Il est donc nécessaire que nos différentes équipes travaillent en confiance.

Il répond aussi aux préoccupations des associations qui interpellent les élus pour qu'ils se mobilisent.

CHAPITRE 2

OBJECTIF SOCIAUX PEDAGOGIQUES ET EDUCATIFS DU PROJET D'ACCUEIL D'URGENCE

Comme nous venons de l'énoncer, notre département est touché par le problème des violences sous différentes formes. Nous pensons qu'il est indispensable que ces jeunes puissent trouver un lieu qui les accueille sans délai et trouver une équipe psycho-éducative prête à les écouter et les aider dans leur détresse.

LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SAUO

Objectifs :

-Accueillir sans délai des jeunes de 13 à 21 ans (ASE, PJJ), dans une structure sécurisante et adaptée avec une équipe éducative formée, motivée et pluridisciplinaire.

-Cette structure les accompagne dans leur souffrance et leur rend leur dignité. La prise en charge s'effectue dans leur singularité et dans leur globalité (réappropriation de son corps, aide psychologique, acceptation de l'image de soi).

Nous favorisons le jeune dans son intégration sociale et professionnelle, retour en famille, foyer adapté, appartement.

13 jeunes, filles et garçons, mineurs ou jeunes majeurs de 13 à 21 ans.

Nature des problématiques :

Jeunes filles

- Agression sexuelle intra ou extra familiale,
- Battues,
- Mariage forcé, mariage arrangé,
- En danger de prostitution ou prostituées
- En ruptures avec la famille

Jeunes hommes

- Problèmes familiaux
- Actes délictuels, vols et violence...
- Toxicomanie
- Mineurs isolés

En commun

- Déscolarisation
- Mineurs isolés

Objectifs selon les modalités d'accueil :

L'accueil se fait le plus souvent sur l'ordonnance du Parquet confiant le mineur à l'ASE. Le jeune nous est confié par le cadre d'astreinte de l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge pour enfant par l'intermédiaire du SEAT.

I - Accueil d'urgence limité à 24h renouvelable une fois.

La capacité de ce type d'accueil est limitée à 3 places.

Dans ce temps d'écoute très limité, nous aidons le jeune à surmonter la crise et à lui proposer un lieu chaleureux en attendant une solution.

Nous pourrions être amenés à effectuer des démarches élémentaires d'urgence (soins par exemple).

Durant cette journée, nous préférons que le jeune reste dans les locaux ou sorte accompagné d'un éducateur.

2 - Accueil orientation 3 mois

Lieu d'écoute, l'équipe éducative dans toute sa diversité (éducateurs, psychologues, maîtresse de maison...) enveloppe de toute son attention le jeune accueilli. Le soutien qu'elle apporte auprès du jeune est indispensable dans la relation de confiance qui se construit au fil des jours. Cette confiance étant indispensable au travail d'évaluation et au futur projet d'orientation.

Nos partenaires :

Les jeunes nous sont adressés par :

- Les circonscriptions ASE
- La PJJ, le Parquet des mineurs, les juges des enfants, les SEAT, les CAEI,
- Les services d'AEMO des différentes associations,
- Les clubs de prévention,
- Les commissariats de police,

Le SAUO n'est pas sectorisé, il reçoit des jeunes de toute l'Île de France dont la majorité sont domiciliés dans le département du 93.

Demande et traitement de l'accueil d'urgence :

- L'ACCUEIL TELEPHONIQUE

Cette écoute faite par les éducateurs de permanence permet soit d'accepter le jeune soit de le diriger dans un service spécifique lié à la problématique.

L'urgence de la situation implique une réponse quasi immédiate (selon les disponibilités du moment) et l'accueil s'organise le jour même.

Déroulement de la prise en charge :

La prise en charge se fait en trois périodes (décision d'admission, prise en charge, orientation) : Il va sans dire que le temps de chaque période ne peut être fixé préalablement. Le travail de reconstruction étant conditionné par la fragilité psychologique et les capacités d'adaptation de chaque jeune.

Les problématiques diversifiées, la situation d'urgence et le temps relativement court de la durée du séjour obligent à tenir un cadre éducatif relativement strict par rapport à un foyer classique. Nous constatons que ce cadre les sécurise et les apaise. Cette ambiance favorise véritablement la restauration d'une relation de confiance avec l'adulte.

A/ PRINCIPES

- Le directeur, ou en son absence le Chef de service, décide des admissions.
- Les rapports de situation et d'évaluation adressés aux magistrats et services référents sont accompagnés d'un courrier signé du directeur ou, en son absence, du chef de service.
- Le service répond aux demandes le jour même en fonction de ses disponibilités. Il ne peut, du fait de sa vocation à répondre aux urgences, réserver une place à l'avance. Les services qui nous adressent une demande doivent nous en préciser la nature (accueil - dépannage, accueil – orientation).
- Pour les mineurs placés sur ordonnance de 45, nous demandons à être présents avec le service chargé du suivi à l'audience au cours de laquelle sera prise la décision du placement.
- Le foyer est ouvert 24h sur 24, toute l'année. Il est en mesure d'accueillir en urgence, dans les limites de sa capacité, à toute heure du jour et de la nuit. Ce principe a des effets en termes de moyens en personnel et disponibilité de jour comme de nuit. Une permanence ininterrompue est assurée.
 - Le service ne peut effectuer son travail d'évaluation - orientation, sans une étroite collaboration avec les différents intervenants que sont la DEF, la P.J.J. et les services habilités qui ont en charge le suivi des mineurs qui lui sont adressés.

Le foyer est un lieu d'accueil, un lieu de passage plutôt qu'un lieu de vie. C'est un espace dans lequel nous faisons en sorte cependant qu'il y ait de la vie. Pour cela un certain nombre d'activités y sont organisées en particulier pour les mineurs déscolarisés ou sans emploi. Nous favorisons aussi les activités à l'extérieur chaque fois que cela est possible.

B/ PRISE EN CHARGE

L'accueil :

Sur appel téléphonique des services extérieurs, nous donnons une réponse immédiate sur nos disponibilités.

Si une place est disponible, nous demandons que nous soient communiqués par téléphone, éventuellement confirmé par fax, les éléments connus de la situation et constitutifs de l'urgence.

Un accueil dépannage à court terme peut éventuellement être transformé en accueil orientation si les éléments recueillis durant cette brève période le justifient, et si la capacité de l'établissement le permet.

L'accueil physique des jeunes se fait le jour même de la décision.

Nous demandons aux éducateurs des services de milieu ouvert, référents de la situation, d'accompagner la personne et de participer à l'entretien d'admission avec l'éducateur de permanence.

Organisation du suivi :

Au cours de l'entretien d'accueil sont définies les grandes lignes du contrat individuel qui sera formalisé dans les jours qui suivent dans un entretien qui réunit le directeur ou le chef de service, un éducateur et la personne accueillie.

Le contrat individuel rappelle les circonstances et motifs du placement, ses objectifs, sa durée, les étapes qui le marqueront (entretiens et synthèses internes et avec les services référents) et les démarches qui devront être faites dans le cadre de l'évaluation et de l'orientation (rendez-vous extérieurs).

Un rendez-vous avec la psychologue est organisé dans les 8 jours suivant l'admission, et une date de synthèse avec les services référents est programmée à mi-parcours de la prise en charge.

Les éducateurs prennent rendez-vous avec la famille, dans la mesure du possible. Un travail avec les proches est envisagé tout le long de la prise en charge comme le prévoit la loi 2002-2.

Une réunion technique a lieu régulièrement avec le personnel éducatif présent en présence du directeur adjoint, ou en son absence, du directeur. Au cours de cette réunion sont récapitulés, pour chaque mineure prise en charge, les rendez-vous et démarches ou autres points importants à ne pas manquer dans la semaine. Sont abordés aussi les ajustements organisationnels de la semaine.

Une réunion de synthèse-évaluation est réalisée une fois par semaine avec tout le personnel éducatif, les psychologues, et les cadres. Au cours de cette réunion sont examinées les situations de 3 ou 4 mineurs pris en charge. Sont abordées aussi dans cette réunion les difficultés particulières que peut rencontrer le service dans la prise en charge d'un groupe à un moment donné.

A mi-chemin d'une prise en charge, une synthèse sera organisée avec le service extérieur référent de la jeune. Seront présents pour le Foyer : le directeur ou le chef de service, la psychologue, l'éducateur référent de la situation. C'est au cours de cette réunion que seront définies dans leurs grandes lignes les propositions d'orientation.

En cours de prise en charge, tout événement important ou significatif fait l'objet d'une note écrite au service référent et au magistrat.

Aucune décision importante (séjour de rupture par exemple) n'est prise sans concertation préalable avec les services référents et le magistrat.

Les propositions et visites d'établissement se font en concertation avec les services référents.

En fin de prise en charge, un rapport d'évaluation est adressé au service référent et au magistrat.

C/ ORIENTATION ET CONCRETISATION DU PROJET

Durant cette période, l'équipe éducative sollicite la jeune de façon concrète et la soutient dans ses démarches (administratives, éducatives, etc.). C'est un long travail d'échanges entre les éducateurs et le jeune. Définir ensemble

la faisabilité d'un projet, rechercher les structures les mieux adaptées et qui répondent aux aspirations du jeune. Ce dernier est acteur de son projet et se donne les moyens de le faire aboutir. En parallèle, l'aide psychologique est précieuse afin que le jeune comprenne son histoire et avance positivement dans son projet.

Parallèlement à l'action éducative, des thérapies peuvent être proposées par la psychologue.

Tout le travail de clarification du projet individuel étant préalablement construit la phase de recherche et d'orientation se met en place. Le bilan d'évaluation explicite sert de base aux différentes démarches.

Des outils d'évaluation permettent d'affiner et d'expérimenter la viabilité des perspectives, dans le cadre du service.

Le choix de l'orientation se fait en concertation avec le jeune, sa famille (notamment si elle est mineure) et les partenaires.

1 - Retour en famille :

De manière systématique, le retour en famille est envisagé d'emblée par l'équipe éducative.

La loi 2002/2 remettant les usagers au centre des préoccupations des établissements ainsi que la loi sur l'autorité parentale qui introduit la convention internationale des droits de l'enfant avec notamment le maintien des liens implique que cette orientation reste une priorité pour le service. En effet, la séparation imposée par le placement peut se révéler comme positive dans ce cadre là.

Un travail de soutien à la parentalité auprès des familles, la mise en place de droit de visite et d'hébergement gérés avec le service, une prise en charge psychologique familiale sont autant d'outils éducatifs et psychologiques qui parfois dénouent les rapports familiaux et restaurent le dialogue entre enfant et parents. Notre prise en charge étant de courte durée, le travail de reconstruction ainsi amorcé peut se poursuivre avec le soutien d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert et autorise un retour en famille.

2 – La famille d'accueil

Si un jeune a été accueilli en famille relais et s'est senti à l'aise, l'orientation peut alors être en famille d'accueil agréée par l'ASE, soit en placement familial spécialisé où le suivi thérapeutique peut se mettre en place.

3 – Foyer classique ou Foyer maternel :

L'accueil au sein de notre établissement permet d'évaluer le seuil de tolérance du jeune aux contraintes inhérentes à la collectivité. Si cette expérience est positive, il sera orienté vers un foyer.

4 – Le Foyer de jeunes travailleurs :

Les jeunes sont alors confrontés à la gestion du quotidien (préparation de repas, lessive, lever du matin, gestion de leur temps...etc.).

Souvent les jeunes sont dans une démarche professionnelle engagée et bénéficie d'une prise en charge jeune majeur.

5 – Appartement semi-autonomie/autonomie

Ces modes d'hébergement ne se limitent pas à la région Ile de France. L'éloignement du contexte familial, du lieu d'habitation pouvant être bénéfique parfois à l'appropriation de l'histoire de la jeune et de son devenir d'adulte.

CHAPITRE 3

L'HEBERGEMENT AU SAUO

L'internat :

Le foyer se propose de recevoir les jeunes en chambre collective : un étage garçons et un étage filles.

Les repas se prennent en commun, nous souhaitons que la personne accueillie puisse participer à la vie collective.

Un climat convivial et familial doit régner afin que le jeune ne vive pas le placement comme un enfermement.

Les familles relais :

Ce sont des familles habitant le département et sensibilisées à la détresse de ces jeunes. Les familles relais sont un moyen d'accueil pour les jeunes particulièrement fragiles qui ne supportent pas la collectivité et qui ont besoin d'être très entourés.

L'appartement :

Cet appartement est réservé aux jeunes filles dont l'origine du placement n'est pas forcément compatible avec la mixité (victime de viol, attouchements sexuels, violences physiques).

Elles vivront à 2 ou 3 jeunes filles dans un appartement loué par l'association, elles devront assumer l'entretien des lieux, la confection des repas, la gestion d'un budget.

Si cet apprentissage de l'autonomie est positif, nous devons envisager la recherche d'un logement comme orientation.

Mais il est clair que quelque soit le choix du mode d'hébergement, les jeunes restent sous la responsabilité des éducateurs du Foyer.

Les règles de vie :

Le respect des personnes est la règle de base de la vie commune. Nous demandons aux jeunes d'observer un code de bonne conduite dans leurs relations aux autres, au personnel, à leur environnement et au matériel, de respecter les horaires communs, les lieux et leur fonction, les objets personnels appartenant aux autres.

Par mesure de sécurité, nous leur demandons de confier leurs objets de valeur au service, de ne pas prêter ni échanger leurs effets personnels.

La participation aux tâches courantes fait partie de la vie de l'internat : entretien des lieux (salle à manger, chambres), préparation de la table et vaisselle, participation à la préparation des repas du soir et en week-end.

Les interdits :

- Accueillir des personnes extérieures au Foyer.
- Rapports sexuels ou comportements indécents dans le foyer.
- Les actes de violence physique et morale à l'encontre des personnes.
- L'usage et l'introduction au sein du service de substances toxiques interdites par la loi.
- Le vol et le recel.
- Le port et l'introduction d'armes au sein du service.

Les droits et les devoirs des jeunes au SAUO sont repris dans le règlement intérieur et sont intégrés dans le livret d'accueil.

CHAPITRE 4

MOYENS TECHNIQUES ET PLURIDISCIPLINAIRES

Afin de remplir au mieux sa double mission d'accueil d'urgence et de bilan orientation, le Foyer doit disposer de moyens spécifiques et d'un personnel aux fonctions diverses.

L'évaluation est possible au travers de l'observation du comportement quotidien et de l'implication dans la vie et les activités que nous pouvons proposer à l'intérieur comme à l'extérieur.

ACTIVITES DURANT LA SEMAINE

Activités internes :

Ce sont les activités qui peuvent être encadrées par :

- Un éducateur : Activités facilitant l'épanouissement (travaux manuels, relaxation, sport, vie quotidienne).
- La maîtresse de maison : Préparation des repas durant la matinée, propreté des chambres.
- L'éducatrice scolaire : Conception et animation d'ateliers scolaires avec remise à niveau.

Activités extérieures :

Pour les mineurs de moins de 16 ans, les activités sont organisées en tenant compte de l'obligation scolaire.

Les mineurs et jeunes majeurs isolés sans papiers, le plus souvent non francophones, seraient inscrits dans des délais assez courts (de l'ordre de 2-3 semaines) au Centre Marcel Paul à Sevrans pour des cours d'apprentissage de la langue française.

Pour les mineurs de plus de 16 ans, nous avons régulièrement recours aux Espaces de Socialisation.

Pour les majeurs, la journée est consacrée à des démarches de recherche d'emploi ou d'une formation.

Loisirs, sorties, vacances :

Le service dispose à l'intérieur de moyens de loisirs. Une salle équipée d'une Télévision dotée d'une vidéo, d'une chaîne hi-fi, de quelques jeux de société et d'une table de ping-pong.

Les sorties sont possibles pendant les après midi de week-end ; des sorties accompagnées peuvent être organisées le samedi.

Pendant les périodes de vacances scolaires, nous favorisons dans la mesure du possible les activités dans le cadre d'organismes municipaux ou associations de quartier sur la ville ou les communes voisines : le plus souvent, des activités en journée, et dans certains cas, selon nos moyens, et si nous pensons que le jeune peut en tirer profit, nous organisons un séjour d'une à deux semaines de vacances à l'extérieur.

Parallèlement à la prise en charge individuelle, il est important d'organiser des rencontres thématiques. Nous inviterons des personnes extérieures au service, écrivains, responsables d'associations (planning familial, association « ni pute, ni soumise ») sociologues etc.

MOYENS EN PERSONNEL

Postes administratifs : Le Directeur du SAUO, une secrétaire de direction, une comptable.

Postes socio éducatifs : Un chef de service, onze éducateurs, dont trois éducateurs de nuit, une éducatrice scolaire à trois quart temps, une psychologue à mi-temps, et une à 1/8 de temps.

Service généraux : Une maîtresse de maison, un agent d'entretien à mi-temps,

Les éducateurs assurent la prise en charge individuelle et collective des jeunes dans leur quotidien. Ils travaillent sur le projet d'orientation.

La psychologue travaille à 0,5 ETP, elle reçoit tous les jeunes en accueil orientation et suivant le cas les proches si la situation le permet. Une formation en ethnopsychologie permettant d'affiner l'approche des problématiques liées à l'intégration culturelle.

Fonction du psychologue : 1/8^e temps. Il participe aux réunions cliniques, aide à analyser les situations des jeunes, à clarifier les objectifs du séjour et à maintenir le recul nécessaire. Il n'intervient pas auprès des jeunes et des familles.

L'éducatrice scolaire a une fonction de liaison avec les structures relevant de l'Education Nationale, de l'emploi et de la formation. Elle s'occupe en particulier d'organiser les bilans scolaires et les orientations professionnelles. Elle définit avec le jeune un projet professionnel qui lui permet d'accéder à une autonomie financière. Pour compléter l'équipe, nous accueillons des stagiaires ou personnes en contrat d'apprentissage. Des enseignants nous sont attribués par l'Education Nationale, à raison de deux séances de deux heures par semaine.

Une fois par an le service se réunit durant deux journées pour reprendre quelques points du projet de fonctionnement d'établissement.

L'équipe du SAUO dans la diversité des métiers qui la compose doit se retrouver dans les objectifs du projet de service et suivre régulièrement des formations afin de comprendre ces jeunes particulièrement perturbés par leur histoire. Nous organisons des sessions de formation sur des thèmes bien précis comme la violence faites aux femmes, la sexualité, les différences culturelles et religieuses, l'apprentissage de l'hygiène, la drogue etc.

DESCRIPTION DES LOCAUX

Rez de Chaussée :

- Le bureau des éducateurs qui se trouve être le lieu d'accueil des nouveaux arrivants,
- La salle à manger attenante à la cuisine,
- Toilette réservée au personnel,
- Le bureau du Chef de service.
- Un jardin et un garage.

Sous Sol :

- Un local pour la machine à laver le linge et le sèche linge qui contient également la chaufferie, local annexe contenant le congélateur et le frigo.
- Un local en terre battue qui sert au stockage de toute l'épicerie,
- Un atelier pour l'ouvrier d'entretien,
- Une lingerie qui sert à stocker le linge propre,
- Un WC
- Une salle de jeux avec baby foot, matériel de musculation.

1^{er} étage:

- Un chambre de garçons,
- Une salle de Bains,
- Un WC
- Une salle polyvalente (réunions, salle de classe et d'informatique pour les jeunes,
- Un bureau pour la Comptable,
- Un bureau pour la Secrétaire.
- Une salle fax , photocopieur et archivage.

2^{ème} étage:

- 1 chambre de fille avec salle de bains
- 1 chambre de filles
- 1 salle de bains
- 1 WC

- Un bureau pour la Psychologue,
- Un bureau pour le Directeur.

Ce projet de service est réalisé en l'état actuel des choses, il ne tient pas compte de notre souhait de déménager de la maison que nous occupons depuis dix ans. Cette maison, fort jolie au demeurant, ne répond plus aux attentes de la population que nous recevons. En effet, elle est vétuste, petite et manque de confort. La cuisine est hors norme, des travaux ne suffiraient pas à sa réhabilitation, les salles de bains et les chambres sont petites et manquent du confort moderne.

Des problèmes d'isolation sont constatés au dernier étage. L'archivage des documents administratifs devient un réel problème, faute de place.

Notre projet de déménagement et d'extension répond aussi bien aux attentes de nos partenaires et financeurs qu'aux attentes des locataires de la maison actuelle (jeunes et personnel).. Il permettra d'améliorer la qualité de l'accueil en proposant des chambres individuelles équipées de salles de bains et toilettes qui respecteront légitimement l'intimité des jeunes. Une cuisine qui respecte les normes de sécurité et d'hygiène. Des salles de loisirs spacieuses et équipées pour la vie collective. Des espaces bien délimités entre filles et garçons.

Conclusion :

Nos convictions :

Le message fort que nous entendons faire passer auprès de nos partenaires, du personnel, des jeunes et au sein même de notre association est qu'un service d'urgence doit avant toute chose contribuer à une mission de service public visant l'accueil en urgence de jeunes mineurs en crise.

« Crise » ne veut pas toujours dire : difficulté de comportement, mais veut assurément dire : nécessité de mettre en place une écoute vigilante, précise et efficace.

Depuis plus de dix ans, le SAUO a su évoluer au fil de la diversification des situations des populations rencontrées. Aujourd'hui, nous sommes conscients que cette action éducative dans l'urgence doit encore s'adapter dans la mesure où certains jeunes trouvent difficilement réponse tant leur état est critique.

Le SAUO doit trouver un mode de diversification dans sa prise en charge mais aussi dans son mode d'hébergement, toutes les situations ne pouvant être traitées de la même manière sur un même lieu. Nous faisons référence expressément à des jeunes en situation de crise psychopathologiques ne nécessitant pas obligatoirement une hospitalisation, tout comme nous pensons aux jeunes filles victimes de violence.

Seuls les murs ne peuvent rien. La discipline, toute seule, ne saurait tout régler. Pour le SAUO, ce sont les adultes qui aident à réparer ou à remédier aux souffrances et déviations en étant fiables, présents, actifs et dans l'écoute.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CONTRAT DE SEJOUR

- 1/ RAISON DE VOTRE PLACEMENT	2
- 2/ OBJECTIFS PRINCIPAUX DE VOTRE PROJET AU SAUO	2
- 3/ OBJECTIFS DU SAUO	2
-4/ MOYENS MIS EN PLACE A VOTRE DISPOSITION	2
A/ L'hébergement	
B/ Le suivi éducatif	
C/ Le suivi scolaire et professionnel	
-5/ CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SEJOUR	3
-6/ CONDITIONS D'ARRET DE LA PRISE EN CHARGE	4

PRESENTATION DU CONTRAT DE SEJOUR

Le Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation de Bondy accueille des jeunes, filles et garçons, âgés de 13 à 21 ans, dans le cadre de l'article 375 du Code Civil ou de l'ordonnance du 2 février 1945.

Ils bénéficient d'un accompagnement à durée déterminée, c'est à dire de trois mois, prenant effet le..... et ne pouvant pas excéder le

Dans ce cadre, le Juge ou le directeur départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance nous a confié votre garde, au terme de l'ordonnance 45 ou de l'article 375 du Code Civil.

- 1/ RAISON DE VOTRE PLACEMENT

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2/ OBJECTIFS PRINCIPAUX DE VOTRE PROJET AU SAUO

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 3/ OBJECTIFS DU SAUO

Les principaux outils utilisés par notre équipe pluridisciplinaire sont l'observation et l'évaluation.

Ces outils vont nous permettre d'élaborer avec vous, votre famille et les partenaires extérieurs (Juge, Aide Sociale à l'Enfance, PJJ, école, médecin...) votre projet individualisé.

Ce projet se fera au travers de votre vie quotidienne, de votre scolarité, de vos activités internes et externes au S.A.U.O ou à d'autres moments comme les accompagnements à l'extérieur (médecin, rendez-vous divers...) ou les démarches administratives.

Toutes ses démarches sont élaborées, dans le but de vous orienter vers une structure, vous correspondant le mieux et qui saura répondre à vos attentes et à vos besoins.

-4/ MOYENS MIS EN PLACE A VOTRE DISPOSITION

A/ L'hébergement

Le service dispose de différents types d'hébergements, qui sont avant tout des outils d'évaluation concernant votre projet d'orientation.

- Une maison située à Bondy, pouvant accueillir 13 jeunes,
- Un appartement situé au Raincy pour 2 à 3 jeunes filles,
- Des familles relais,
- Une chambre au Foyer de Jeunes Travailleurs de Bondy.

B/ Le suivi éducatif

Au cours de votre séjour, vous bénéficierez d'un accompagnement éducatif, adapté aux motifs de votre placement.

L'équipe, composée de onze éducateurs, dont trois éducateurs de nuit, pose un cadre structurant et sécurisant, nécessaire à la réflexion qu'engendre l'élaboration de votre projet individuel.

A votre arrivée, deux référents institutionnels vous sont nommés comme interlocuteurs privilégiés, afin de vous soutenir et vous conseiller dans l'élaboration de votre projet individuel et de préparer avec vous votre orientation.

Vous aurez, à votre arrivée, un rendez-vous avec le directeur de l'établissement. Le directeur vous présentera la structure, son fonctionnement et les règles qui la régissent.

Lors d'un autre rendez-vous, vous rencontrerez la psychologue du service, qui pourra vous aider dans la compréhension de votre situation.

C/ Le suivi scolaire et professionnel

A votre arrivée, une éducatrice scolaire dresse un bilan de votre situation et définit avec vous, votre projet scolaire ou professionnel.

Elle a pour rôle de veiller à votre scolarité, de vous scolariser si cela est nécessaire ou de vous orienter selon votre projet mis en place.

Elle est le lien principal de l'équipe éducative avec les établissements scolaires.

-5/ CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SEJOUR

Lors de votre séjour, vous devez respecter les règles de fonctionnement du Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation, établies dans le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

Vous devrez entre autre :

- Respecter le lieu d'accueil et la vie en collectivité,
- Respecter le règlement.

-6/ CONDITIONS D'ARRET DE LA PRISE EN CHARGE

Le non-respect du règlement du Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation peut, après sanctions, entraîner une rupture du présent document.

Pour des cas plus graves (agressions verbales et/ou physiques), la sortie définitive du service se fait immédiatement.

De plus, cet arrêt de prise en charge peut avoir lieu aussi en cas de non adhésion de votre part à votre placement et au projet individuel mis en place.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Le

Le

Nom

Le directeur M. LELLOUCH

Prénom

Signature

Signature

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE

- 1/ SITUATION GEOGRAPHIQUE	2
- 2/ LES JEUNES ACCUEILLIS	2
- 3/ LES VALEURS DU SAUO	2
-4/ LES MISSIONS DU SAUO	3

DESCRIPTION DU SERVICE

- 1/ LE PERSONNEL	3
- 2/ LES LOCAUX	3

DEROULEMENT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ ACCUEIL D'URGENCE LIMITE A 24 HEURES	4
- 2/ ACCUEIL ORIENTATION DE 3 MOIS	4

ORGANISATION DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ HORAIRES	5
- 2/ LOISIRS, SORTIES, VACANCES	7

ANNEXES

- 1/ SANTE	7
- 2/ HYGIENE	8

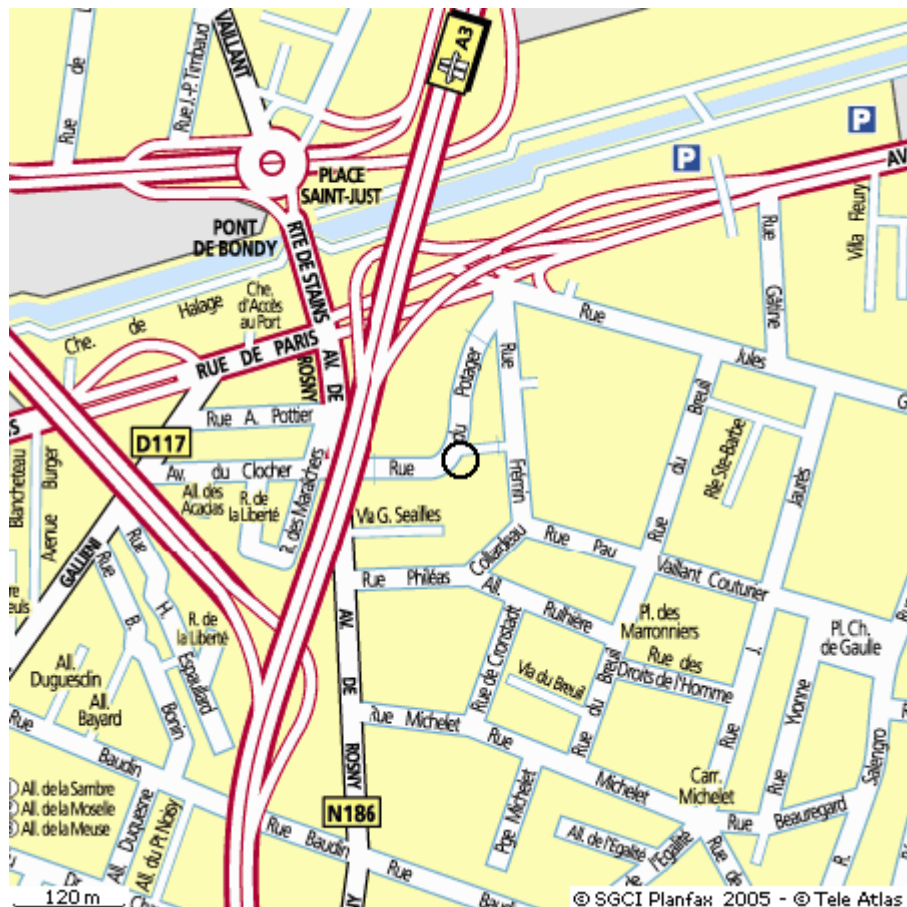
PRESENTATION DU SERVICE

Le Service d'accueil d'urgence et d'orientation (S.A.U.O) est un service de l'association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Seine Saint-Denis (adsea 93).

- 1/ SITUATION GEOGRAPHIQUE :

Le S.A.U.O est implanté au sud de Bondy, dans une maison bourgeoise.

Pour y accéder :



- 2/ LES JEUNES ACCUEILLIS

Le S.A.U.O accueille des jeunes (filles et garçons) âgés de 13 à 21 ans et qui sont placés au titre de l'article 375 ou de l'ordonnance 45 ou de la PJM (Protection Jeune Majeur).

- 3/ LES VALEURS DU SAUO

- Le respect de l'autre,
- La reconnaissance du jeune comme auteur de son devenir,
- L'inter culturalité.

-4/ LES MISSIONS DU SAUO

*Vous accueillir et vous héberger sans délai d'attente,

*Vous protéger,

*Vous soutenir et vous accompagner dans :

- Votre vie quotidienne,
- Votre scolarité et/ou votre projet professionnel,
- Vos relations familiales

*Elaborer avec vous et les partenaires extérieurs (Juge, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Services en Milieu Ouvert...) un projet d'orientation qui privilégie, avant tout, le retour dans votre famille ou vers une structure adaptée au mieux à votre situation et qui saura répondre à vos attentes et à vos besoins.

DESCRIPTION DU SERVICE

- 1/ LE PERSONNEL

Postes administratifs : Le Directeur du S.A.U.O, 1 Secrétaire de direction et 1 Comptable.

Postes socio éducatifs : 1 Chef de service, 11 éducateurs dont 3 éducateurs de nuit, 1 Educatrice scolaire à 70% de temps, 2 Psychologues dont 1 à mi-temps et l'autre à 1/8^e de temps.

Services généraux : 1 Maîtresse de maison, 1 Femme de ménage à mi-temps et 1 ouvrier d'entretien à mi-temps.

- 2/ LES LOCAUX

Sous-sol :

- Une buanderie pour la machine à laver le linge et le sèche linge dont un local annexe contenant le congélateur et un frigidaire.
- Une lingerie où l'on stocke le linge propre,
- Une salle de jeux avec baby foot, matériel de musculation,
- Un local de terre battue où l'on entrepose toute l'épicerie,
- Un atelier pour l'Ouvrier d'entretien.

Rez-de-chaussée :

- Le bureau des éducateurs,
- La salle à manger attenante à la cuisine,
- Des toilettes avec lavabo et armoire de produits d'hygiène réservées au personnel,
- Le bureau du Chef de service,
- Le Hall d'entrée avec cabine téléphonique,
- Un jardin.

Premier étage : (Etage réservé exclusivement aux garçons)

- Une chambre de garçons,
- Une salle de bains, douches et lavabos,
- Toilettes,

- Une salle polyvalente (réunions, salle de classe et salle d'informatique...)
- Le bureau de la Comptable,
- Le bureau de la Secrétaire de direction,
- Une salle contenant un fax et une photocopieuse et les archives comptables.

Deuxième étage : (Etagé réservé exclusivement aux filles)

- Une chambre de filles avec douche et lavabo,
- Une chambre de filles,
- Une salle de bains,
- Toilettes sur le palier,
- Le bureau de la Psychologue,
- Le bureau du Directeur.

DEROULEMENT DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ ACCUEIL D'URGENCE LIMITE A 24 HEURES

Vous serez accueilli par un éducateur du service qui vous présentera la structure, son fonctionnement et les règles qui la régissent.

Il vous sera remis un nécessaire de toilette, vous partagerez une chambre avec d'autres jeunes.

Durant cette prise en charge, nous préférons que vous restiez dans les locaux ou que vous sortiez accompagné d'un éducateur.

Vous pourrez, à tout instant, si vous le désirez discuter avec les éducateurs présents dans le service.

- 2/ ACCUEIL ORIENTATION DE 3 MOIS

Vous êtes accueilli en priorité sur l'internat (7 places),
Quand cela est possible, vous allez en famille relais (3 places), en appartement (2/3 places) ou en foyer de jeunes travailleurs (1 place).

Ces différents modes d'hébergement permettent une souplesse et une dynamique de votre prise en charge et sont aussi des outils d'évaluation pour une meilleure orientation.

A votre admission :

- Entretien qui réunit un éducateur du S.A.U.O, les éducateurs qui vous accompagne et vous. Vous énoncerez les circonstances et les motifs de votre placement.
- Regroupement des documents administratifs (ordonnance de placement provisoire, santé, scolarité...),
- Inventaire de votre trousseau que vous devez signer,
- Remise du livret d'accueil et du contrat de séjour.

Durant le premier mois :

- Présentation de votre situation à la réunion de synthèse du jeudi et nomination de vos référents au S.A.U.O,
- Rendez-vous avec le Directeur et votre Educateur référent au S.A.U.O (rappel des circonstances et des motifs de votre admission, objectifs et durée de votre placement, lecture et signature du règlement de fonctionnement),
- Rendez-vous avec l'éducatrice scolaire. C'est un soutien individualisé. Votre éducatrice scolaire a des relations fréquentes avec votre établissement scolaire, ce qui est sécurisant pour vous et l'établissement scolaire.

Si vous n'êtes pas scolarisé, des démarches sont effectuées pour une scolarisation ou la mise en place d'un projet professionnel avec la mission locale ; les espaces de socialisation, le centre d'aide éducative et d'insertion...

- rendez-vous avec la Psychologue,
- Rendez-vous chez un médecin généraliste pour faire un bilan de santé,
- Entretien avec vos éducateurs référents qui sont vos interlocuteurs privilégiés pour vous solliciter, vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches administratives, éducatives...
- Vous aider à surmonter vos difficultés,
- Elaborer avec vous votre projet d'orientation,
- Contacts avec la famille pour maintenir et réactiver, si cela est possible, vos liens familiaux,

Durant le deuxième mois :

- Synthèse avec vos éducateurs extérieurs référents,
- Maintien de votre suivi éducatif, scolaire ou professionnel,
- Formalisation de votre projet d'orientation,
- Recherche de structures et envoi d'un rapport d'observation aux différentes structures et au Juge des Enfants,

Durant le troisième mois :

- Finalisation de votre projet d'orientation,
- Proposition et visite d'établissements en concertation avec les services référents.

ORGANISATION DE VOTRE PRISE EN CHARGE

- 1/ HORAIRES

La semaine :

7H00	Lever assuré par l'éducateur de nuit et toilette.
7H30 à 8H30	Petit déjeuner.
9H00	Les chambres, les salles de bains et la cuisine ferment.

Pendant la matinée :

- Pour les jeunes scolarisés, vous vous rendez dans votre établissement scolaire pour poursuivre vos études.
- Pour les jeunes non scolarisés, des activités internes ou externes sont organisées.

12H30 Déjeuner.

Pendant l'après-midi :

- Pour les jeunes scolarisés, vous vous rendez dans votre établissement scolaire pour poursuivre vos études.
- Pour les jeunes non scolarisés, des activités internes ou externes sont organisées.

16H30 à 17H30 Goûter. S'il y a un départ d'un jeune, le goûter est « amélioré » car nous offrons un cadeau de départ.

19H30 Dîner.

Pendant la soirée :

Loisirs pour tous (TV, jeux, musique...)

22H30 Coucher.

Tous les repas sont servis dans la salle à manger. Votre participation pour mettre le couvert, desservir la table est la bien venue. En dehors de ces horaires, vous ne pourrez pas bénéficier de cette prestation.

Le week-end:

Le samedi :

9H00 à 13H00 Lever, toilette, petit-déjeuner et déjeuner.
Nettoyage des chambres et ménage.

14H00 Sortie libre, les éducateurs vous distribuent votre argent de poche et vos cartes téléphoniques.

20H00 Retour impératif au SAUO et dîner.

Le dimanche :

Vous pouvez sortir dès le matin, retour impératif au SAUO pour 18H30.

Les jeunes qui sont accueillis en famille relais doivent respecter le rythme de cette famille. Le soir, vous devez être rentrés dans votre famille pour 19H00.

Les jeunes filles hébergées dans l'appartement du Raincy ne possèdent pas de clés. Après vos cours, vous devez vous rendre au SAUO, de là, un éducateur vous accompagnera et dînera avec vous. Vous resterez seule la nuit (sans présence d'éducateur), un téléphone est mis à votre disposition pour appeler à tous moments l'éducateur de nuit du SAUO.

Le jeune qui est hébergé, dans une chambre du FJT de Bondy, prépare ses repas et mange au FJT.

- 2/ LOISIRS, SORTIES, VACANCES

Différentes activités internes ou externes au S.A.U.O peuvent être mise en place selon l'emploi du temps des jeunes. Il peut s'agir d'activités manuelles (jardinage, peinture, cuisine...) de sorties culturelles (musée, visite de monuments de Paris...) ou sportives (football, équitation, natation...) les mercredis, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Dans certains cas, selon nos moyens et si nous pensons que le jeune en tirera un bénéfice, nous organisons un séjour d'une ou deux semaines de vacances à l'extérieur.

ANNEXES

- 1/ SANTE

A son arrivée, chaque jeune doit passer une visite médicale.

Le carnet de santé peut être confié au S.A.U.O afin de permettre la continuité des soins.

Le carnet de santé doit être remis au jeune au moment de sa sortie. En référence à la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades. Le droit d'accès au dossier médical est exercé par le titulaire de l'autorité parentale, sauf s'il y a opposition formelle du mineur.

La prescription de médicaments appartient aux médecins. Mais la circulaire du 4 juin 1999 autorise un adulte du service à donner des médicaments.

Durant son séjour, le jeune doit **suivre correctement son traitement médical** (acné, traitement pour maladie de la peau, etc.)

Hospitalisation : Le S.A.U.O peut hospitaliser un jeune qui lui a été confié sauf en cas d'accueil provisoire ou dans ce cas, les parents doivent effectuer les démarches. Toutefois, s'ils ne sont pas joignables rapidement, l'admission doit se faire par l'intermédiaire du service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou par les travailleurs sociaux du lieu d'accueil.

Intervention chirurgicale : Seuls les parents, titulaires de l'autorité parentale, peuvent signer les autorisations d'opérer.

- **En cas d'urgence, le médecin peut pratiquer l'intervention nécessaire quitte à devoir justifier par la suite de l'urgence.**
- Si le président du Conseil Général a reçu la délégation d'autorité parentale (articles 376 à 377 du code civil), il est compétent pour signer les autorisations d'opérer.
- Pour les enfants pupilles de l'Etat, le Préfet (ou par délégation la DDASS) et le conseil de familles prennent les décisions graves.

Les autorisations d'opérer signées en blanc au moment de l'admission au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou pour l'inscription à des séjours vacances n'ont aucune portée légale.

L'autorisation d'opérer ne peut-être que spécifique à une intervention, une date, un médecin, un hôpital...

- 2/ HYGIENE

Différentes règles d'hygiène sont à respecter pendant votre accueil au S.A.U.O.

Chacun doit veiller à sa propre hygiène corporelle et à l'entretien de ses effets vestimentaires.

Exemples :

Tous les jours, vous devez :

- Prendre une douche, faire votre toilette, vous coiffer, vous devez vous laver les mains avant de passer à table et vous devez vous brosser les dents après chaque repas.
- Pour les filles, vous démaquiller avant d'aller vous coucher.
- Vous devez mettre vos vêtements sales dans le bac à linge et le descendre le matin au sous-sol pour qu'ils soient lavés, les reprendre le soir, les repasser et les ranger dans votre armoire.
- Vous devez faire votre lit, changer les draps une fois par semaine.

Chaque jeune doit veiller à la propreté des espaces communs :

Exemples :

Vous ne devez pas :

- Cracher par terre, jeter vos mégots de cigarettes par terre (des cendriers sont prévus à cet effet).

Vous devez :

- Nettoyer la cuisine, la salle à manger, la salle de bains et les WC après chaque utilisation.
- Ranger votre chambre, passer l'aspirateur et ouvrir la fenêtre chaque matin.
- Utiliser les poubelles et les vider à l'endroit désigné.
- Bien nettoyer la table de la salle à manger avant de mettre les assiettes.